



PROJET EDUCATIF TERRITORIAL DU TRIEVES

Préambule

La réforme des rythmes scolaires sera appliquée sur le territoire Trièves à partir de septembre 2014. Cette loi du 25 juin 2013 prévoit une nouvelle répartition des temps d'apprentissages scolaires. Elle vise également à permettre une meilleure articulation entre les temps scolaires et les temps périscolaires, que ce soit sur les accueils du matin, les temps d'enseignements scolaires, les accueils méridiens, les temps récréatifs, ainsi que les ateliers du soir, favorisant la réussite des enfants et des jeunes.

Les enfants scolarisés dans les écoles publiques conserveront le même nombre d'heures d'enseignement par semaine qu'auparavant, mais celles-ci se répartiront désormais sur quatre jours et demi, au lieu de quatre.

Afin de répondre au mieux à cette réforme, les élus de la Communauté de Communes Trièves, accompagnés par la Ligue de l'enseignement, ont acté la rédaction d'un projet éducatif de territoire (PEDT) Trièves, véritable feuille de route de cette réorganisation. Son objectif est de permettre à l'ensemble de la communauté éducative, d'apporter plus de cohérence entre les différents temps de prise en charge de l'enfant. Pour ce faire, ils ont engagé un travail de concertation avec les délégués de parents, les élus, les représentants des enseignants, ainsi que les agents de la collectivité. Après une première rencontre d'information et de présentation de la méthode, un temps de travail sur chacun des trois cantons a été proposé, afin de dégager ensemble les axes éducatifs prioritaires pour les enfants et les jeunes du territoire. Cette démarche participative ambitieuse a permis de travailler sur le sens des actions, avant de réfléchir à leurs formes.

Les enjeux de ce PEDT se situent donc à deux niveaux :

- Un enjeu de réussite scolaire :
Permettre à l'enfant de coupler les enseignements scolaires et les enseignements complémentaires des savoirs de l'école, basés autour du « Vivre ensemble », de la Découverte, du Respect et de la Tolérance.
- Un enjeu de mobilisation :
Repenser l'éducation dans sa dimension partenariale, en permettant des croisements entre tous les intervenants : enseignants, parents, agents de la collectivité, associations, élus.

A l'issue de ce travail, une direction a commencé à se préciser, puisque l'ensemble de la communauté éducative Trièves souhaite orienter cet aménagement des rythmes vers un temps d'allègement de la journée de l'enfant, et non pas vers une augmentation de propositions supplémentaires, qui apparaît comme préjudiciable à l'épanouissement global.

Néanmoins, le territoire Trièves, outre le grand nombre d'atouts dont il bénéficie, est contraint par des difficultés de déplacement et de transports scolaires, qui conditionnent les possibilités de prise en charge des écoliers par la collectivité. Cette donnée est constitutive du territoire, et induit donc considérablement les mises en œuvre de cette réforme.

Au-delà de cet aspect, deux services territoriaux apparaissent comme des leviers de développement :

- Un service scolaire structuré et opérationnel, ayant déjà engagé une dynamique de formation de ses agents.
- Un service enfance jeunesse en capacité d'expertise, qui accueille aujourd'hui les enfants sur les temps périscolaires et sur les accueils de loisirs.

Cette réforme, formalisée à travers son PEDT, doit être l'opportunité de croiser des compétences, et de faire culture éducative commune.

Ce PEDT est évolutif et rédigé pour trois ans. Il sera enrichi au fil des évaluations, des opportunités et des spécificités géographiques, notamment au travers de la diversité des acteurs, des temps et des espaces éducatifs. Il ne doit pas être perçu comme un aboutissement, mais il signe la volonté des élus d'être en questionnement régulier sur la pertinence des prises en charge des enfants et des jeunes du territoire.

- **Collectivité territoriale ou EPCI porteur du projet** : Communauté de Communes du Trièves
- **Date de présentation du projet** : 17 mars 2014 en conseil de communauté
- **Nom du correspondant** : Béatrice PERDRIX
- **Fonction** : Coordinatrice pédagogique des temps périscolaires
- **Adresse** : Rue docteur Senebier, 38710 Mens
- **Téléphone** : 0476342702
- **Adresse électronique** : b.perdrix@cdctrieves.fr

Périmètre et public du PEDT: Ce PEDT est le résultat d'un travail de concertation* avec des représentants éducatifs du territoire Trièves (corps enseignants, élus, parents délégués, agents de la collectivité). Le socle éducatif est donc bien à l'échelle géographique du Trièves. Toutefois, dans la partie organisationnelle, certaines communes du territoire n'ayant pas transféré leur compétence « Ecole » se chargeront de la mise en œuvre sur leurs sites respectifs. Voir carte en annexe.

***L'élaboration du PEDT a fait l'objet de plusieurs phases de concertation :**

- **Le 4 mars 2013** : délibération du conseil de communauté sollicitant le report de la réforme en septembre 2014

Depuis cette date, la question des rythmes scolaires est à l'ordre du jour de tous les conseils d'école où l'avancée du dossier est présentée et des débats ont lieu sur le sujet.

Un état des lieux de toutes les écoles a été réalisé (horaires, tarifs, personnel...)

1^{ère} phase de concertation sur les horaires

- Jeudi 18 avril 2013 : réunion de lancement de la concertation sur les horaires avec les acteurs éducatifs *
- Mardi 14 mai 2013 : réunion secteur Clelles
- Jeudi 16 mai 2013 : réunion secteur Monestier de Clermont
- Jeudi 23 mai 2013 : réunion secteur Mens

- Mardi 25 juin 2013 : Réunion de restitution groupes de travail horaires salle Guillot à Clelles avec l'ensemble des acteurs (+ le CG pour la question des transports)
- Octobre 2013 : Définition de tous les horaires dans les 7 conseils d'école (le conseil d'école de Clelles s'est réuni 3 fois afin de trouver un consensus - médiation de l'IEN lors de la dernière réunion)
- Décembre 2013 : validation de Mme Lesko de l'ensemble des horaires proposés

2^{ème} phase de concertation sur les objectifs du PEDT

- Jeudi 26 septembre 2013 : Réunion des commissions vie scolaire / enfance jeunesse : lancement de la phase de concertation sur le PEDT
- 21 octobre 2013 : Validation de la démarche par délibération du conseil de communauté qui acte la réalisation d'un PEDT sur le territoire Trièves et engage une démarche de concertation accompagnée par la Ligue de l'enseignement.
- Mercredi 6 novembre 2013 : 1ère rencontre des acteurs éducatifs au cinéma de Clelles avec désignation officielle d'un agent en charge de la rédaction du PEDT, de la coordination des temps périscolaires, de la phase de mise en œuvre et de la phase de suivi et d'évaluation.
- Mardi 19 novembre 2013 : groupe de travail secteur Mens
- Jeudi 21 novembre 2013 : groupe de travail secteur Clelles
- Jeudi 26 novembre 2013 : groupe de travail secteur Monestier de Clermont
- Jeudi 5 décembre 2013 : réunion de restitution des objectifs au Percy
- Samedi 25 janvier 2014 : présentation de l'avancée du dossier et recueil des questions des agents des services vie scolaire et enfance jeunesse
- Jeudi 20 février 2014 : commissions vie scolaire- enfance jeunesse approuvant le projet de PEDT
- Jeudi 27 février 2014 : présentation du PEDT à l'ensemble des acteurs éducatifs
- Lundi 17 mars 2014 : approbation du PEDT en conseil de communauté
- Samedi 29 mars : deuxième réunion prévue avec l'ensemble du personnel vie scolaire / enfance jeunesse afin de travailler sur la déclinaison des objectifs et l'organisation du projet.

⇒ L'ensemble des élus des deux commissions constituait le comité de pilotage de la réforme. Un comité de suivi composé des 2 vice-présidentes, de la Ligue de l'enseignement, des 3 chefs de service (Ecole, RH et développement socio culturel) et du DG s'est réuni de nombreuses fois.

⇒ Acteurs éducatifs : enseignants, EMALA, délégués parents, maires des 28 communes du territoire, élus des commissions vie scolaire et enfance jeunesse, IEN, DDEN, DDCS, CAF, personnel des services vie scolaire et enfance jeunesse, responsable service culture, DRH et DGS de la collectivité.

Territoire concerné (en indiquant le cas échéant le nom des différentes communes participant au projet) : 28 COMMUNES DU TRIEVES

ECOLE DONT LA COMMUNAUTE DE COMMUNES A LA COMPETENCE : 655 élèves

- Ecoles maternelle et élémentaire de Monestier de Clermont :
Élèves de Monestier de Clermont, St Paul les Monestier, Roissard et Saint Michel les Portes.
- Ecoles maternelle et élémentaire de Mens :
Élèves de Mens, Prébois, Saint Sébastien, Cornillon, Lavars et Saint Baudille et Pipet + maternelles de Tréminis, Saint Jean d'Hérans et Cordéac.
- Ecole primaire de Clelles :
Élèves de Clelles, Saint Martin de Clelles et Le Percy + maternelles de Chichilianne.
- Ecole primaire de Chichilianne :
Élèves primaires de Chichilianne
- Ecole maternelle de Saint Maurice en Trièves :
Élèves de Saint Maurice en Trièves, Monestier du Percy et Lalley.
- Ecole primaire de Monestier du Percy :
Élèves de Saint Maurice en Trièves, Monestier du Percy et Lalley.

Communes ayant gardées la compétence Vie Scolaire: 330 élèves

- TREMINIS
- ST JEAN D'HERANS
- CORDEAC
- CHATEAU BERNARD (accueil des enfants de Saint Andéol)
- SAINT GUILLAUME (accueil de tous les élèves de St Guillaume et les maternelles de Château-Bernard et Saint-Andéol)
- SINARD (regroupement Sinard et Treffort)
- AVIGNONET (primaires d'Avignonet et Saint-Martin de la Cluze)
- SAINT MARTIN DE LA CLUZE (maternelles de St Martin de la Cluze et Avignonet)
- GRESSE EN VERCORS

Indiquer si le territoire se situe en zone prioritaire (de quel type) : non

Public concerné : nombre total d'enfants : 655 enfants (écoles CDC) + 330 enfants (écoles hors compétence) = 985 enfants

Niveau maternelle : moins de trois ans : 0

Niveau maternelle : entre trois et cinq ans : 236

Niveau élémentaire : 419

Niveau secondaire : Pas dans le PEDT actuel

Mode d'inscription aux activités proposées : Les modes d'inscriptions sont variables. Ils dépendent à la fois de l'intitulé (accueils du matin, temps récréatifs, ou ateliers du soir), et du territoire. Toutefois, la majorité des temps périscolaires ont une inscription au cycle, soit entre deux périodes de vacances scolaires.

Les inscriptions se tiendront lors de permanence d'accueil au service vie scolaire de la Communauté de Communes, par retour du dossier d'inscription par courrier et sur internet via le portail familles.

Modalités d'organisation

L'ensemble des activités périscolaires (matin, pause méridienne, récréative et ateliers du soir) sera encadré par les mêmes personnels ATSEM et animateurs avec des référents par site. Les animateurs du service enfance jeunesse apporteront leur aide technique à l'organisation d'activités et participeront ponctuellement sur des cycles et selon les thèmes retenus. A terme, ils seront sous la responsabilité d'un directeur par site. La participation d'intervenants extérieurs (associations, parents et bénévoles) pourra être envisagée dans le cadre de l'évolution du PEDT.

Modalités de facturation aux familles

- Une adhésion de 10 € par enfant pour l'année scolaire

Modalités d'information des familles : Site internet, mailing, courriers, réunions d'informations, questionnaires...

Nombre d'établissements d'enseignement scolaire concernés (publics et privés sous contrat) :

ETABLISSEMENT	PUBLICS	PRIVES	TOTAL
Ecole maternelle	4	0	4
Ecole élémentaire	5	0	5
Etablissement secondaire	0	0	0

Liste des établissements d'enseignement scolaire concernés :

Compétence CDC :

- Ecole maternelle de Mens
- Ecole élémentaire de Mens
- Ecole maternelle de Monestier de Clermont
- Ecole élémentaire de Monestier de Clermont
- Ecole de Clelles (primaire : maternelle + élémentaire)
- Ecole élémentaire de Chichilianne
- Ecole élémentaire de Monestier du Percy
- Ecole maternelle de St Maurice en Trièves

Compétence Communes :

- École de Tréminis
- École de St Jean d'Hérans
- École de Cordéac
- École de Château Bernard
- École de St Guillaume
- École de Sinard
- École d'Avignonet
- École de St Martin de la Cluze
- École de Gresse en Vercors.

Périodes de la journée et/ou de la semaine concernées par le PEDT :

La grande majorité des écoles du territoire (sauf 2) ont acté la diminution du temps d'enseignement en fin de journée, soit de 15h30 à 16h30, 4 jours par semaine.

L'école maternelle de Saint-Maurice en Trièves, en classe unique, a fait le choix d'allonger sa pause méridienne.

L'école de Clelles propose deux après-midi d'enseignement jusqu'à 16h, ainsi que deux autres jusqu'à 16heures 30.

Voir tableau récapitulatif en annexe

Indiquer la date à laquelle l'(les) éventuelle(s) dérogation(s) à l'organisation scolaire a(ont) été accordée(s) : 26 mars 2013 par Madame LESKO

Durée du PEDT (3 ans maximum) : Le PEDT sera signé pour une durée de 3 ans, mais sera évalué chaque année en comité de pilotage. Des axes de mise en œuvre pourront être modifiés et réajustés en fonction de la pertinence opérationnelle.

Activités périscolaires et extra-scolaires déjà existantes et nombre d'enfants du territoire concernés par ces activités l'année précédant la mise en place du PEDT :

Activités périscolaires : Les ateliers du soir

Activités extra-scolaires : Les activités extra-scolaires sont actuellement prises en charge par les associations sportives et culturelles du territoire, ainsi que par les accueils de loisirs du service enfance jeunesse de la Communauté de Communes.

Besoins répertoriés (pour quel type de public) : Un questionnaire sera transmis aux parents au printemps 2014, dans le but d'informer de l'avancée de la démarche, de mesurer et répertorier les besoins des familles pour la rentrée 2014. Des particularités de territoire existent et l'ensemble des écoles ne sont pas en demande des mêmes besoins, sur les mêmes créneaux :

ex : l'accueil du matin ou les ateliers du soir.

Atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du PEDT :

Le socle de départ est consistant car il réunit :

- Deux services structurés et opérationnels de la collectivité (scolaire et enfance jeunesse).
- Des croisements qui interviennent déjà sur des projets spécifiques.
- L'ambition de la communauté éducative à proposer une prise en charge cohérente et de qualité pour l'ensemble des enfants.

Contraintes du territoire et modalités de prise en compte de ces contraintes dans le PEDT (par exemple nécessité d'adapter le transport scolaire) :

Le territoire pâtit d'une grosse contrainte de déplacement, ou plus de 71% des enfants circulent avec le transport scolaire. Les horaires des lignes de ramassage (compétence Conseil général) sont extrêmes complexes à modifier, car tous les trajets sont dépendants les uns des autres et notamment avec ceux des collèges.

Objectifs éducatifs du PEDT partagés par les partenaires : Les objectifs retenus lors des séances de travail permettent de dégager deux orientations distinctes quoique complémentaires.

Le premier axe concerne des objectifs éducatifs liés directement à l'enfant :

- Permettre à l'enfant d'avoir des temps de liberté, de respiration, de pause.
- Permettre à l'enfant de devenir responsable : développer l'esprit critique, le respect, la tolérance, respecter le cadre et les limites du « vivre ensemble ».
- Développer la tolérance, et la coopération. Reconnaître la différence, l'accepter, et la considérer comme une richesse.
- Permettre à l'enfant de jouer, et de manipuler.
- Donner à l'enfant des clefs de lecture pour comprendre le monde.
- Valoriser les enfants dans leurs temps d'animations.
- Laisser aux enfants la possibilité de choisir.
- Eviter les exclusions de toutes formes.

La seconde série retenue reste des objectifs de moyens, orientés en direction de la Communauté de Communes et des communes :

- S'assurer que tous les lieux soient sécurisés, accueillants, et rassurants.
- Connaître l'enfant et le mettre en lien avec des gens compétents, offrir aux acteurs et aux intervenants une formation solide et continue.
- Prendre le temps de mettre en place la réforme.
- Connaître le travail de tous et le respecter.
- Avoir des projets qui peuvent se mettre en lien, mettre de la cohérence entre les acteurs.
- Permettre aux différents acteurs de « bien » mettre la réforme en place (ambition, finance, projet).

Outre les notions de qualité, les préoccupations en matière de sécurité d'accueils (locaux, déplacements éventuels, intervenants, référents...) sont très présentes, à la fois pour les parents, comme pour la collectivité. Une très grande attention sera apportée à cette thématique, qui conditionne également la bonne réalisation du projet.

Effets attendus (connaissances, compétences, comportements, etc.) :

- Que l'enfant puisse bénéficier d'un contexte favorable à son épanouissement et à son rythme.
- Que les parents puissent intervenir sur le temps périscolaire, afin d'enrichir un temps d'animation d'une compétence supplémentaire.
- Qu'il puisse avoir plus de cohérence et de croisements entre les différents acteurs intervenants (enseignants, animateurs, familles, agents périscolaires, associations) dans la journée de l'enfant, de sa semaine.
- Qu'il puisse avoir du relais sur les différentes propositions éducatives.
- Qu'il puisse avoir de la perméabilité entre les projets scolaires et périscolaire, comme inversement.
- Que les relations entre le corps enseignant et les agents de la collectivité soient formalisées, pour que chacun visualise clairement le cadre d'intervention de l'autre.
- Que les personnels intervenants soient accompagnés vers un parcours de formation, en lien direct avec la posture professionnelle.
- Qu'un cadre rassurant et cohérent soit proposé à l'enfant, comme à sa famille.
- Que les effets produits sur les enfants soient évalués régulièrement.
- Que les enfants soient accueillis dans des espaces sécurisés, avec un personnel attentif et bienveillant.

Articulation du PEDT avec les éventuels dispositifs existants :

La communauté de communes bénéficie aujourd'hui d'une politique enfance jeunesse intercommunale, d'une politique de soutien à la vie associative, d'une politique culturelle et d'un projet politique éducatif signé en 2009 entre les 3 anciennes communautés de communes qui fait toujours autorité sur les activités enfance jeunesse du pôle socioculturel.

Contrat enfance jeunesse (CEJ) : le dernier contrat Enfance Jeunesse est arrivé à son terme et doit être réécrit en 2014. Des axes mis en place avec le PEDT permettront d'être retravaillés et démultipliés, sur le secteur strict de l'enfance jeunesse.

Activités proposées dans le cadre du PEDT (indiquer, si cela est pertinent, le niveau : initiation, perfectionnement, approfondissement et la tranche d'âge concernée) :

Au vu de l'avancée des réflexions, des contraintes, des particularités et des leviers du territoire exposés ci-dessus, mais également des choix éducatifs mis en avant pendant les groupes de travail, l'organisation des différents temps périscolaires se précise :

- Des accueils dans des espaces sécurisés, souvent au sein même de l'école, car en raison des horaires de transports scolaires, des déplacements nécessiteraient trop de perte de temps.

- Des propositions de temps d'animation courts pour les enfants, avec des espaces aménagés, leur permettant de choisir entre différentes propositions. Ceux-ci devront être présentés comme une invitation, et non une contrainte de participation.
- Des référents identifiés, qui interviennent déjà sur d'autres temps de la journée (accueil du matin, pause méridienne, récréative, ateliers du soir) et ceci pour deux raisons :
 - Diminuer le nombre d'interlocuteurs pour l'enfant,
 - Améliorer les contrats de travail des agents
- Des temps d'animation proposés par les intervenants en fonction des compétences et des possibilités. Dans un second temps, ils pourront être enrichis par des associations locales, ou des parents volontaires.
- Une attention particulière sera amenée aux enfants de maternelle, en lien avec leurs besoins de repères spatiotemporels et affectifs.

	Accueil du matin		Enseignement matin	Cantine		Enseignement après-midi	Récréative		Ateliers du soir	
MENS										
Lundi	7h30	8h30	8h30 - 11h45	11h45	13h30	13h30 - 15h30	15h30	16h30	16h30	18h30
Mardi	7h30	8h30	8h30 - 11h45	11h45	13h30	13h30 - 15h30	15h30	16h30	16h30	18h30
Mercredi	7h30	8h30	8h30 - 11h30	11h30	13h15	Contacter le service enfance jeunesse pour une prise en charge de l'accueil de loisirs				
Jeudi	7h30	8h30	8h30 - 11h45	11h45	13h30	13h30 - 15h30	15h30	16h30	16h30	18h30
Vendredi	7h30	8h30	8h30 - 11h45	11h45	13h30	13h30 - 15h30	15h30	16h30	16h30	18h30
MONESTIER DE CLERMONT	Accueil du matin		Enseignement matin	Cantine		Enseignement après-midi	Récréative		Ateliers du soir	
Lundi	7h30	8h30	8h30 - 11h45	11h45	13h30	13h30 - 15h30	15h30	16h30	16h30	18h30
Mardi	7h30	8h30	8h30 - 11h45	11h45	13h30	13h30 - 15h30	15h30	16h30	16h30	18h30
Mercredi	8h00	9h00	9h00 - 12h00	Contacter le service enfance jeunesse pour une prise en charge de l'accueil de loisirs						
Jeudi	7h30	8h30	8h30 - 11h45	11h45	13h30	13h30 - 15h30	15h30	16h30	16h30	18h30
Vendredi	7h30	8h30	8h30 - 11h45	11h45	13h30	13h30 - 15h30	15h30	16h30	16h30	18h30
CLELLES	Accueil du matin		Enseignement matin	Cantine		Enseignement après-midi	Récréative		Ateliers du soir	
Lundi	8h00	9h00	9h00 - 12h00	12h00	14h00	14h00 - 16h30	16h30	17h00	17h00	18h30
Mardi	8h00	9h00	9h00 - 12h00	12h00	14h00	14h00 - 16h00	16h00	17h00	17h00	18h30
Mercredi	8h00	9h00	9h00 - 12h00	Contacter le service enfance jeunesse pour une prise en charge de l'accueil de loisirs						
Jeudi	8h00	9h00	9h00 - 12h00	12h00	14h00	14h00 - 16h30	16h30	17h00	17h00	18h30
Vendredi	8h00	9h00	9h00 - 12h00	12h00	14h00	14h00 - 16h00	16h00	17h00	17h00	18h30
CHICHILIANNE			Enseignement matin	Cantine		Enseignement après-midi	Récréative			
Lundi			8h45 - 12h15	12h15	13h45	13h45 - 15h30	15h30	16h30		
Mardi			8h45 - 12h15	12h15	13h45	13h45 - 15h30	15h30	16h30		
Mercredi			8h45 - 11h45	Contacter le service enfance jeunesse pour une prise en charge de l'accueil de loisirs						
Jeudi			8h45 - 12h15	12h15	13h45	13h45 - 15h30	15h30	16h30		
Vendredi			8h45 - 12h15	12h15	13h45	13h45 - 15h30	15h30	16h30		
MONESTIER DU PERCY			Enseignement matin	Cantine		Enseignement après-midi	Récréative			
Lundi			8h45 - 12h15	12h15	13h45	13h45 - 15h30	15h30	16h15		
Mardi			8h45 - 12h15	12h15	13h45	13h45 - 15h30	15h30	16h15		
Mercredi			8h45 - 11h45	Contacter le service enfance jeunesse pour une prise en charge de l'accueil de loisirs						
Jeudi			8h45 - 12h15	12h15	13h45	13h45 - 15h30	15h30	16h15		
Vendredi			8h45 - 12h15	12h15	13h45	13h45 - 15h30	15h30	16h15		
SAINT MAURICE			Enseignement matin	Cantine		Récréative	Enseignement après-midi			
Lundi			8h30 - 12h00	12h00	14h00	14h00 - 14h45	14h45	16h30		
Mardi			8h30 - 12h00	12h00	14h00	14h00 - 14h45	14h45	16h30		
Mercredi			8h30 - 11h30	Contacter le service enfance jeunesse pour une prise en charge de l'accueil de loisirs						
Jeudi			8h30 - 12h00	12h00	14h00	14h00 - 14h45	14h45	16h30		
Vendredi			8h30 - 12h00	12h00	14h00	14h00 - 14h45	14h45	16h30		

Une phase d'explication et d'accompagnement en direction des familles est prévu sur le premier trimestre 2014-2015, tant sur le cadre administratif, que sur l'intérêt et le fonctionnement des différents temps périscolaires.

Au-delà du 1^{er} trimestre, des activités thématiques seront menées en lien avec le service enfance jeunesse et des temps de préparation seront prévus avant chaque nouvelle période. A terme, le PEDT intégrera sur ces temps d'accueil la participation d'intervenants extérieurs (associations, parents et bénévoles).

Exemple de propositions :

Temps d'animations manuelles, artistiques ou culturelles

- ✓ Eveil musical
- ✓ Tricot, crochet, couture
- ✓ Scoubidous, bracelets brésiliens
- ✓ Arts plastiques
- ✓ Expo / lecture (avec nos agents, le service culture et l'association "Lire et faire lire")
- ✓ Photo
- ✓ Jeux de société
- ✓ Théâtre
- ✓ Chants
- ✓ Relaxation

Temps d'animations sportifs et de plein air

- ✓ Activités sport dans les salles multi activités
- ✓ Jeux coopératifs

Temps d'animations axés autour du respect de l'autre, de l'ouverture au monde et du vivre ensemble

- ✓ Jardinage (jardin dans la cour de Mens à exploiter)
- ✓ Jeux libre
- ✓ Informatique ? Selon les écoles, car environ 3 ordinateurs par classe, mais une possibilité dans les petites écoles.
- ✓ Cirque
- ✓ Roller (city stade de Monestier du Percy par exemple)
- ✓ Echec (par exemple à Chichilianne)

Lieux disponibles pour les activités (hors salles de classe)

ECOLE DE CLELLES

Equipement disponibles dans l'école	Equipement disponibles à proximité (à moins de 5 minutes à pied de l'école)
Une cour avec préau	Une salle communale « les Séquoias »
Une grande salle de motricité	
Une salle de cantine	
Une salle des maîtres	

ECOLE DE CHICHILIANNE

Equipement disponibles dans l'école	Equipement disponibles à proximité (à moins de 5 minutes à pied de l'école)
Une cour	Une salle des fêtes
Une grande salle d'activités (avec informatique / coin lecture et tables disponibles pour des activités)	Salle de conseil municipal
Une salle de cantine	

ECOLE DE SAINT-MAURICE EN TRIEVES

Equipement disponibles dans l'école	Equipement disponibles à proximité (à moins de 5 minutes à pied de l'école)
Une cour avec préau	
Une salle de motricité	
Une salle d'activités	
Une salle de sieste	

ECOLE DE MONESTIER DU PERCY

Equipement disponibles dans l'école	Equipement disponibles à proximité (à moins de 5 minutes à pied de l'école)
Une cour avec préau	Une salle communale
Une salle de classe non utilisée	Un city stade
	Salle du conseil municipal

ECOLE MATERNELLE DE MENS

Equipement disponibles dans l'école	Equipement disponibles à proximité (à moins de 5 minutes à pied de l'école)
Une cour avec préau	
Une grande salle de motricité	
Une salle de classe non utilisée	

ECOLE PRIMAIRE DE MENS

Equipement disponibles dans l'école	Equipement disponibles à proximité (à moins de 5 minutes à pied de l'école)
Une cour avec préau	
Une grande salle de motricité	
Une salle de cantine	
Une bibliothèque	
Une vidéothèque	
Une salle de classe non utilisée (uniquement par le RASED)	
Une salle de réunion au 2 ^{ème} étage	

ECOLE MATERNELLE DE MONESTIER DE CLERMONT

Equipement disponibles dans l'école	Equipement disponibles à proximité (à moins de 5 minutes à pied de l'école)
Une cour	Salles d'activités du Granjou
Une grande salle de motricité	Une salle de cantine
	Une salle polyvalente

ECOLE PRIMAIRE DE MONESTIER DE CLERMONT

Equipement disponibles dans l'école	Equipement disponibles à proximité (à moins de 5 minutes à pied de l'école)
Une cour avec préau	Une salle de cantine
Une salle de classe non utilisée (affectée pour le décroisement)	Une salle polyvalente
	Salles d'activités du Granjou

Ces activités sont-elles en articulation avec le projet d'école ou le projet d'établissement :

oui non

Si oui, liste des établissements d'enseignement scolaire et domaines concernés :

Articulation éventuelle avec les activités extrascolaires : oui non

Articulation éventuelle avec les activités périscolaires : oui non

Proposées aux élèves de l'enseignement secondaire : oui non

Si oui en indiquer les modalités :

L'articulation entre les activités périscolaires et les projets d'école sera un objectif envisagé sur la seconde année de pilotage, et cela afin de proposer des passerelles cohérentes entre le « pendant » l'école, et le « avant après » l'école.

Partenaires du projet :

Partenaires institutionnels : Education nationale, Caisse d'allocations familiales, Direction départementale de la cohésion sociale, communauté de communes Trièves (service scolaire et service Enfance Jeunesse).

Partenaires associatifs : L'Association Familles Rurales du canton de Clelles, qui officie en délégation de service public sur cette partie du territoire, ainsi que la Ligue de l'enseignement pour son accompagnement dans la méthode. Plusieurs associations locales ont déjà pu exprimer leur motivation pour intervenir sur ces temps. Leur participation sera effective mais seulement après un premier temps d'organisation interne, nécessaire à la constitution du socle de démarrage.

Autres partenaires : CNFPT pour la partie formation du personnel.

Acteurs responsables de la mise en œuvre des activités proposées dans le cadre du PEDT (à décliner selon les activités si nécessaire) :

Structure de pilotage :

Coordination du projet assuré par : Béatrice PERDRIX

Nom et prénom du responsable pédagogique : Béatrice PERDRIX

Fonction : Coordinatrice pédagogique

Adresse : Maison de l'Enfance et de la Jeunesse, Rue Docteur Senebier, 38710 Mens

Téléphone : 04 76 34 27 02

Adresse électronique : b.perdrix@cdctrieves.fr

Modalités de pilotage (mise en place éventuelle d'un COPIL, de commissions, etc.)

Composition de la structure de pilotage :

Les membres des instances d'évaluation sont désignés afin d'assurer le suivi et l'évaluation du PEDT.

Ils se réunissent au moins une fois par an et ont pour missions de :

- Définir les grandes orientations et objectifs du PEDT
- Veiller à la bonne mise en œuvre du PEDT
- Valider et suivre les actions
- Identifier et analyser les problématiques
- Evaluer et faire évoluer le projet

La structure de pilotage sera définie en deux axes :

Un comité de pilotage du projet par école, en partie complémentaire au conseil d'école, composé des enseignants, des parents délégués, des agents intervenants de la collectivité, de l'élue de référence au territoire ainsi que des associations intervenantes (dans un second temps). Ces temps de bilans techniques permettront d'évaluer et de réajuster les actions par territoire, donc au plus juste des réalités techniques.

Une commission de suivi des comités de pilotage, composée des 2 commissions enfance jeunesse et vie scolaire, réunies deux fois par an, pourra synthétiser les comités de pilotage et faire des propositions d'évolution du projet au conseil communautaire en fonction de la pertinence globale du projet sur le territoire.

Au-delà de ces deux temps formels d'évaluation, des réunions de travail réunissant les 2 vice-présidentes, et les 5 techniciens (DGS, DRH, Directrice Vie Scolaire et développement socio-culturel + coordinatrice des temps périscolaires), permettront d'avancer en parallèle sur les difficultés remontées lors des deux instances citées ci-dessus.

De plus, une rencontre annuelle de présentation du déroulement du projet sera effectuée, rassemblant les enseignants, EMALA, les délégués parents, les maires des 28 communes du territoire les élus des commissions vie scolaire et enfance jeunesse, IEN, DDEN, DDCS, CAF, les personnels des services vie scolaire et enfance jeunesse, le responsable service culture, DRH et DGS de la collectivité.. Une attention sera apportée à la technique d'animation choisie, qui devra permettre l'expression, malgré le grand groupe. Un rapprochement avec des partenaires (DDCS, Ligue de l'enseignement ou CNFPT) pour de l'accompagnement est à envisager.

Éléments prévus dans le bilan/évaluation du projet :

Indicateurs retenus (répondant aux objectifs visés) :

Indicateurs quantitatifs (nombre d'inscrits, de participants, etc.) et Indicateurs qualitatifs :

Le comité de pilotage éditera chaque année un rapport d'activités faisant apparaître les données qualitatives et quantitatives du dispositif. Ce rapport mentionnera en particulier :

- L'évolution du respect du rythme biologique de l'enfant (critères à définir en comité de pilotage) ainsi que l'évaluation globale du PEDT :

Indicateurs :

- ✓ Diversité des temps d'animation mises en place par école
- ✓ Adaptation et disponibilité des locaux
- ✓ Nombre d'animateurs ayant bénéficié d'une formation
- ✓ Evolution du coût par enfant
- ✓ Nombre d'associations intervenantes (bénévoles pour l'instant)
- ✓ Effectif et assiduité des enfants

➤ Evaluation des temps périscolaires :

Indicateurs :

- ✓ Fréquentation des différents ateliers.
- ✓ Assiduité des enfants.
- ✓ Qualification des intervenants.
- ✓ Utilisation et adaptation des locaux et du matériel utilisé.
- ✓ Satisfaction des enfants et des parents.
- ✓ Investissement des parents sur des temps d'animations.

La méthode d'évaluation retenue se situe à deux niveaux :

Un retour précis de chaque école, avec ses spécificités, favorisant un réajustement réactif.

Une vision plus globale de territoire, permettant de donner une tendance de progression fiable.

Toutefois, au vue du calendrier, les critères et indicateurs déjà envisagés doivent être encore affiné pour constituer des outils pertinents. Ce travail sera réalisé prochainement.

Joindre des annexes si nécessaire (carte du territoire concerné, etc.) :

Liste des annexes :

- Carte du territoire Trièves
- Projet éducatif du service enfance jeunesse
- Projet éducatif de l'AFR de Clelles
- Contrat enfance jeunesse
- Tableau récapitulatif des horaires des écoles
- Plan de formation proposé par le CNFPT